



RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00702

Numéro SIREN : 351 413 695

Nom ou dénomination : E-TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2015 sous le numéro de dépôt 4087

E-TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
au capital de 255 550 euros
Siège social : Centre Tertiaire Marseille Aéroport
Bâtiment E – ZI de Couperigne
13 127 VITROLLES
351 413 695 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
Du 2 décembre 2015

Le deux décembre deux mille quinze, à Meyreuil (Parc Sainte Victoire, Le Canet, 13 590 Meyreuil).

La société STUDIA, SAS, au capital de 382 240 euros, dont le siège social est Parc Sainte Victoire, Le Canet 13 590 MEYREUIL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 518 048 152 RCS AIX EN PROVENCE, représentée par la société GENVALUE, son président, Associée unique de la Société E-TECHNOLOGIES.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- mandant du directeur général

PREMIERE Décision - Approbation des comptes

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Jacques Ganivet de sa qualité de directeur général de la société E-TECHNOLOGIES à compter du 1^{er} janvier 2016 conformément à l'article 20 des statuts et à l'article 3 de la convention de rémunération conclue avec Monsieur Jacques GANIVET le 9 août 2013.

Au 31 décembre 2015, Monsieur Jacques Ganivet n'exercera plus de fonction au sein du groupe STUDIA - GENVALUE

L'associé unique décide de ne pas remplacer le directeur général révoqué.

DEUXIEME Décision - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

La société GENVALUE

